

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20240522-DEL_2024_046-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 26 Votants : 0	Séance du 22 mai 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_046 OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	Date de convocation : 15 mai 2024 Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents M. Jean-Louis VALENTE, Mme Nadia MEBARKI Ont donné pouvoir Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ) Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO) Jean-Pierre GRANATA (pouvoir à Jean-Louis FONTBONNE) Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu l'article L.1121-1 du Code de la Commande Publique définissant les délégations de services publics ;

Vu les articles L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et L3131-5 du Code de la commande publique concernant la production d'un rapport d'activité et financier de la part de l'attributaire d'une délégation de service public ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°DEL_2022_028 du 23 mars 2022 relative à l'attribution de la délégation de service public d'accueil de loisirs sans hébergement et à la signature du contrat afférent ;

Vu la présentation du rapport d'activité à la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 03 mai 2024.

Contenu :

Une délégation de service public d'accueil de loisirs sans hébergement a été attribuée à l'association Léo Lagrange pour une période allant du 09 mai 2022 au 08 mai 2028.

L'objet de la délégation est la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

La capacité d'accueil est de 68 enfants sur les périodes de vacances scolaires et 80 sur la période estivale.

Au titre de l'année 2023, le délégataire a perçu une subvention de la ville de 47 212 €.

Le rapport annuel du délégataire pour l'année 2023 est annexé à la présente délibération.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel 2023 d'exécution de la délégation de service public de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du présent rapport

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE